



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/5/7
14 décembre 1999

FRANÇAIS, ANGLAIS ET
ESPAGNOL SEULEMENT

CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION
SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE
Nairobi, 15-26 mai 2000
Point 13 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Note du Secrétaire exécutif

1. Le Mémoire d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du fonds pour l'environnement mondial (FEM) (décision III/8, annexe) prévoit, au paragraphe 3.1, que le Conseil établit un rapport qu'il présente à chaque réunion ordinaire de la Conférence des Parties.
2. En conséquence, à la demande du Conseil du FEM, le Directeur général et Président du FEM a adressé au Secrétaire exécutif, sous pli daté du 13 décembre 1999, le rapport ci-joint du Fonds pour l'environnement mondial à la cinquième réunion de la Conférence des Parties. Le rapport a été approuvé par le Conseil du FEM, réuni à Washington du 8 au 10 décembre 1999.
3. Le rapport contient des renseignements précis, comme prévu dans le Mémoire d'accord et, selon la procédure habituelle, est mis à la disposition de la Conférence des Parties tel qu'il a été reçu et dans les langues dans lesquelles il a été rédigé (anglais, français et espagnol).

* UNEP/CBD/COP/5/1.



Fonds pour l'environnement
mondial

10 décembre 1999

RAPPORT DU FEM
À LA CINQUIÈME RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

TABLES DES MATIÈRES

I.	INTRODUCTION	1
II.	ACTIVITÉS DE PROJET DANS LE DOMAINE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	2
III.	APPLICATION DES DIRECTIVES DE LA CONVENTION	10
IV.	APERÇU DES AUTRES ACTIVITÉS PERTINENTES	17
V.	ACTIVITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU FEM	18

TABLEAUX

TABLEAU 1 :	FINANCEMENT DE PROJETS DANS LE DOMAINE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ...	2
TABLEAU 2 :	ACTIVITÉS DE PRÉPARATION DE PROJETS	3
TABLEAU 3 :	ACTIVITÉS HABILITANTES	5
TABLEAU 4 :	PROJETS	7
TABLEAU 5 :	PROJETS DANS LE DOMAINE DES EAUX INTERNATIONALES AYANT UNE IMPORTANTE COMPOSANTE BIODIVERSITÉ	9

Annexes

ANNEXE A :	LISTE DES RAPPORTS DÉJÀ PRÉSENTÉS PAR LE CONSEIL DU FEM À LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	24
ANNEXE B :	SYNTHÈSE DES PROJETS ENTREPRIS DANS LE DOMAINE DE LA BIODIVERSITÉ	25

I. INTRODUCTION

1. Conformément au Mémoire d'accord entre la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial*, le Conseil fait rapport à la Conférence des Parties sur toutes les activités financées par le FEM en application de la Convention.

2. Le présent rapport a été rédigé pour la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Il porte sur la période allant du 1^{er} janvier 1998 (date du précédent rapport) au 30 juin 1999 (date de clôture de l'exercice 99 du FEM). Il décrit les activités du FEM approuvées par le Conseil durant cette période dans les domaines visés par la Convention, et donne des renseignements précis sur la manière dont le FEM a mis en application les directives et les décisions de la Conférence des Parties dans ses travaux en rapport avec la Convention. À titre de référence, une liste des rapports soumis précédemment par le Conseil du FEM à la Conférence des Parties est incluse à l'annexe A. Ces rapports donnent des renseignements sur les activités menées par le FEM au cours des années précédentes.

3. Sont également portés à l'attention des Parties les documents suivants du FEM qui seront mis à la disposition de la Conférence des Parties à sa cinquième réunion pour compléter les renseignements donnés dans le présent rapport :

a) *Proceedings of the First Assembly of the Global Environment Facility* (Délibérations de la Première assemblée du Fonds pour l'environnement mondial, disponible en anglais, en espagnol et en français) ;

b) *Global Environment Facility 1998 and 1999 Annual Reports* (Rapports annuels du Fonds pour l'environnement mondial 1998 et 1999, disponibles en anglais, en espagnol et en français) ;

c) *Operational Report on GEF Programs*, décembre 1999 (disponible en anglais)† ;

d) *Project Performance Report 1998 and 1999* (Rapport sur l'exécution des projets 1998 et 1999, disponible en anglais, en espagnol et en français) ;

e) *Experience with Conservation Trust Funds, Evaluation Summary Report #1-99*, janvier 1999 (disponible en anglais et en espagnol) ; et

* Voir la décision III/8 (Décisions adoptées à la troisième réunion de la Conférence des Parties, Buenos Aires, novembre 1996), *Mémoire d'accord entre la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial* et la décision sur le point 11 de l'ordre du jour, *Résumé commun par les Présidents de la réunion du Conseil du FEM*, avril/mai 1997.

† Ce document contient la liste des projets approuvés dans le domaine de la diversité biologique et un rapport financier qui indique les ressources financières nécessaires pour ces projets.

f) *Interim Assessment of Biodiversity Enabling Activities*, novembre 1999 (Évaluation intérimaire des activités habilitantes relatives à la biodiversité, disponible en anglais, en espagnol et en français).

II. ACTIVITES DE PROJET DANS LE DOMAINE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

4. Durant la période examinée, les financements suivants ont été accordés par le FEM pour des activités de projets dans le domaine de la diversité biologique :

Tableau 1 : Financement de projets dans le domaine de la diversité biologique (janvier 1998-juin 1999)

Type d'activité	Nombre d'activités	Financement du FEM (USD millions)	Cofinancement (USD millions)	Financement total (USD millions)
Préparation de projet	30	8,64	25,35	33,99
Activités habilitantes et contributions au centre d'échange	63	6,13		6,13
Projets	54	253,33	495,45	748,78
Total	147	268,10	520,80	788,90

5. Comme le montre le tableau 1, le financement de projets pour les activités dans le domaine de la diversité biologique durant la période examinée a dépassé au total 788 millions de dollars, sur lesquels le FEM a fourni 268 millions de dollars à titre de dons. Plus de 520 millions de dollars de cofinancements ont été mobilisés pour les activités de projets auprès des organismes bilatéraux et multilatéraux (y compris les Agents d'exécution du FEM), des pays bénéficiaires et du secteur privé.

6. Depuis la création du FEM sous la forme d'un programme pilote, en 1991, 2,2 milliards de dollars au total ont été consacrés aux activités portant sur la diversité biologique (324 projets dans 119 pays). La Caisse du FEM a apporté 960,2 millions de dollars à titre gracieux, et 1,3 milliard de dollars a été mobilisé sous forme de cofinancements[‡]. Une liste complète des activités de projet du FEM dans le domaine de la biodiversité figure dans le document intitulé *Operational Report on GEF Programs*, publié en décembre 1999 et mis à la disposition de la Conférence des Parties à sa cinquième réunion. L'annexe B présente une synthèse des différents projets en cours d'exécution dans ce domaine.

[‡] Les chiffres et les données de projets figurant dans ce rapport sont tirés du document intitulé *Operational Report on GEF Programs*, publié en juin 1999.

7.L'élaboration d'un projet démarre souvent avec le financement que le FEM accorde dans le cadre de son mécanisme de préparation des projets pour aider les pays bénéficiaires à développer une idée de projet et préparer une demande de financement. Le tableau 2 énumère les 30 activités de préparation de projet du FEM approuvées durant la période examinée. La réserve de projets du FEM en cours d'élaboration est à présent disponible sur le site web du Fonds, et ces informations sont mises à jour sur une base trimestrielle

**Tableau 2 : Activités de préparation de projets
(janvier 1998-juin 1999)**

PAYS	NOM DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD MILLIONS)	FINANCEMENT TOTAL (USD MILLIONS)
Projet mondial (Brésil, Côte d'Ivoire, Inde, Indonésie, Kenya, Mexique, Ouganda)	Gestion de l'agrobiodiversité pour une utilisation durable des terres et des effets positifs pour l'environnement mondial	0,25	0,30
Projet mondial	Évaluation des écosystèmes mondiaux à l'aube du nouveau millénaire	0,35	4,00
Projet régional	Préservation et utilisation durable du récif-barrière méso-américain	0,35	1,18
Projet régional	Remise en état des terres pastorales dégradées et préservation de la biodiversité dans les savanes semi-arides du Mozambique, de Zambie et du Zimbabwe	0,32	0,32
Projet régional	Établissement d'un programme d'action stratégique régional pour les ressources environnementales et la biodiversité des écosystèmes du bassin du Congo	0,35	8,00
Projet régional	Fixation du carbone et mesures de lutte contre la désertification et la fragilisation des zones marginales	0,34	0,34
Afrique du Sud	Projet de zone transfrontière de protection et d'aménagement Drakensberg-Maloti	0,35	0,57
Algérie	Préservation et utilisation durable de la biodiversité d'importance mondiale dans	0,18	0,21

	les parcs nationaux de Tassili et du Hoggar		
Burkina Faso et Mali	Préservation de la biodiversité transnationale et des terres de parcours arides	0,35	0,59
Chine	Préservation de la biodiversité dans les forêts naturelles	0,35	1,00
Colombie	Préservation et utilisation durable de la biodiversité dans la région des Andes	0,35	0,50
Costa Rica	Écomarchés	0,33	1,20
Égypte	Protection et utilisation durable des plantes médicinales des écosystèmes arides et semi-arides	0,17	0,19
Équateur	Programme intégré de contrôle des espèces introduites dans l'archipel des Galápagos	0,35	0,72
Fédération de Russie	Opération pilote de préservation durable de la diversité biologique dans quatre zones protégées de la péninsule du Kamtchatka	0,28	0,51
Ghana	Lutte contre la désertification et fixation du carbone dans les écosystèmes des zones arides et semi-arides	0,33	0,33
Inde	Préservation et gestion durable de la biodiversité des terres arides	0,33	7,00
Indonésie	Renforcement de la gestion des parcs nationaux de Kutai et de Lore Lindu	0,01	0,10
Iran	Préservation des zones humides	0,35	1,00
Jamaïque	Préservation des ressources de la région de Cockpit	0,18	1,38
Kazakhstan	Protection intégrée des zones humides d'importance mondiale et prioritaire en tant que zones d'habitat des oiseaux migrants	0,14	0,15
Maroc	Gestion intégrée des pâturages de grand parcours pour la préservation de la biodiversité et le développement durable dans les monts Atlas	0,12	0,12
Mexique	Préservation de la	0,35	0,78

	biodiversité par les communautés et les populations autochtones (Oaxaca, Michoacan, Guerrero)		
Mexique	Couloir biologique méso-américain	0,34	0,61
Mexique	Préservation de la diversité biologique dans six secteurs prioritaires	0,35	0,65
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Établissement et gestion d'une réserve de la biosphère dans le bassin hydrographique du fleuve Ramu	0,33	0,42
Sénégal	Actions de proximité pour la préservation de la biodiversité	0,35	0,35
Tchad	Protection participative de l'environnement dans le parc national de Manda et la région du Moyen-Chari	0,26	0,29
Tunisie	Préservation de la diversité biologique et gestion des zones protégées	0,25	0,75
Venezuela	Préservation et utilisation durable de la biodiversité dans les zones humides du delta de l'Orénoque	0,28	0,43
Tota		8,64	33,9

8. La période considérée a vu l'approbation d'activités habilitantes pour 26 pays dans le cadre de la procédure accélérée (voir tableau 3), ainsi que de ressources additionnelles pour aider 37 pays à participer au centre d'échange. La majeure partie des projets d'activités habilitantes approuvés durant cette période comportent des éléments touchant au développement de ce centre. Suite à la demande formulée par la Conférence des Parties dans sa décision IV/2, le Secrétariat du FEM prépare actuellement un rapport distinct sur l'appui fourni par le FEM à des activités visant à aider les pays à participer à ce centre, et ce rapport sera mis à la disposition de la Conférence des Parties

**Tableau 3 : Activités habilitantes
(janvier 1998-juin 1999)**

PAYS	NOM DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD MILLIONS)
Bélarus	Activité habilitante en matière de biodiversité*	0,08
Bolivie	Activité habilitante en matière de biodiversité*	0,25
Bulgarie	Activité habilitante en matière de biodiversité*	0,16
Burundi	Activité habilitante en matière de biodiversité	0,23
Cambodge	Activité habilitante en matière de biodiversité	0,35
Équateur	Activité habilitante en matière de biodiversité*	0,29
Éthiopie	Activité habilitante en matière de biodiversité*	0,33
Grenade	Activité habilitante en matière de biodiversité*	0,13
Haïti	Activité habilitante en matière de biodiversité*	0,26
Honduras	Activité habilitante en matière de biodiversité*	0,25
Îles Cook	Activité habilitante en matière de biodiversité	0,20
Inde	Activité habilitante en matière de biodiversité	0,97
Jamaïque	Activité habilitante en matière de biodiversité*	0,19
Kiribati	Activité habilitante en matière de biodiversité	0,20
Moldova	Activité habilitante en matière de biodiversité*	0,13
Namibie	Activité habilitante en matière de biodiversité	0,24
Nigéria	Activité habilitante en matière de biodiversité	0,31
Niue	Activité habilitante en matière de biodiversité	0,13
Pakistan	Activité habilitante en matière de biodiversité*	0,04
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Activité habilitante en matière de biodiversité*	0,18
Paraguay	Activité habilitante en matière de biodiversité*	0,14
Philippines	Activité habilitante en matière de biodiversité*	0,04

PAYS	NOM DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD MILLIONS)
République dominicaine	Activité habilitante en matière de biodiversité*	0,23
Sainte-Lucie	Activité habilitante en matière de biodiversité*	0,17
Samoa	Activité habilitante en matière de biodiversité	0,17
Slovénie	Activité habilitante en matière de biodiversité*	0,09
Tota		5,76

*projets comprenant des éléments touchant au développement du centre d'échange

PAYS	NOM DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD MILLIONS)
Afrique du Sud	Développement du centre d'échange	0,01
Algérie	Développement du centre d'échange	0,01
Bahamas	Développement du centre d'échange	0,01
Belize	Développement du centre d'échange	0,01
Bénin	Développement du centre d'échange	0,01
Burkina Faso	Développement du centre d'échange	0,01
Cameroun	Développement du centre d'échange	0,01
Cap-Vert	Développement du centre d'échange	0,01
Congo	Développement du centre d'échange	0,01
Congo, Rép. dém. du	Développement du centre d'échange	0,01
Côte d'Ivoire	Développement du centre d'échange	0,01
Dominique	Développement du centre d'échange	0,01
Égypte	Développement du centre d'échange	0,01
Fidji	Développement du centre d'échange	0,01
Gabon	Développement du centre d'échange	0,01
Gambie	Développement du centre d'échange	0,01
Îles Salomon	Développement du centre d'échange	0,01
Indonésie	Développement du centre d'échange	0,01
Liban	Développement du centre d'échange	0,01
Mali	Développement du centre d'échange	0,01
Maroc	Développement du centre d'échange	0,01
Maurice	Développement du centre d'échange	0,01
Mauritanie	Développement du centre d'échange	0,01
Mongolie	Développement du centre d'échange	0,01
Népal	Développement du centre d'échange	0,01
Panama	Développement du centre d'échange	0,01
Pérou	Développement du centre d'échange	0,01
Pologne	Développement du centre d'échange	0,01
Rwanda	Développement du centre d'échange	0,01
Sénégal	Développement du centre d'échange	0,01
Soudan	Développement du centre d'échange	0,01
Tchad	Développement du centre d'échange	0,01

PAYS	NOM DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD MILLIONS)
Ukraine	Développement du centre d'échange	0,01
Uruguay	Développement du centre d'échange	0,01
Vanuatu	Développement du centre d'échange	0,01
Viet Nam	Développement du centre d'échange	0,01
Yémen	Développement du centre d'échange	0,01
Total		0,37
<u>Total général</u>		6,13

9. Le tableau 4 énumère les 54 projets que le Conseil du FEM a approuvés au cours de la période examinée, et parmi lesquels figurent des projets de taille moyenne. Il est bon de rappeler que l'approbation de projets de taille moyenne par le Conseil entre dans le cadre des approches suivies par le FEM au titre de ses financements pour 1997 afin de faire suite à une demande formulée par la Conférence des Parties[§]. À la fin de juin 1999, le portefeuille du FEM consacré à la biodiversité comprenait 23 projets de taille moyenne représentant un financement total de 17,2 millions de dollars de la part du Fonds, soit environ 70 % de l'ensemble des projets de ce type approuvés par le FEM.

[§] Cf. Décision II/6 (par. 10), dans laquelle la Conférence des Parties recommande que le FEM, pour mettre en oeuvre d'une manière plus efficace ses politiques, stratégies et programmes prioritaires, étudie la possibilité de promouvoir la participation du public, sous diverses formes, ainsi que la collaboration entre les divers échelons de l'administration publique et les diverses couches de la société, notamment la possibilité de créer un programme de dons pour les projets d'ampleur moyenne.

**Tableau 4 : Projets
(janvier 1998-juin 1999)**

PAYS	NOM DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD MILLIONS)	FINANCEMENT TOTAL (USD MILLIONS)
Projet mondial	Promotion des pratiques optimales de préservation et d'utilisation durable de la biodiversité d'importance mondiale dans des zones arides et semi-arides	0,75	0,90
Projet mondial	Établissement de pratiques optimales et diffusion des enseignements accumulés au sujet du problème posé au plan mondial par les espèces exotiques qui menacent la diversité biologique	0,75	3,98
Projet mondial	Forum mondial de la biodiversité - Phase II	0,75	1,64
Afrique	Gestion des espèces végétales indigènes en vue de la remise en état des terrains de parcours dégradés dans les zones arides	9,05	13,38
Afrique	Établissement des priorités pour la préservation des écosystèmes forestiers de Haute-Guinée (Afrique de l'Ouest)	0,74	0,95
Afrique	Conservation de la biodiversité des terres arides et semi-arides dégradées de la frontière Sénégal-Mauritanie par la réhabilitation en mode participatif	8,00	12,37
Afrique	Projet régional : Gestion participative des ressources phytogénétiques dans les oasis du Maghreb	3,08	6,58
Afrique du Sud	Développement durable des zones protégées dans le Namaqualand	0,76	5,74
Bangladesh	Préservation de la biodiversité en milieu aquatique	5,00	60,84
Bangladesh	Préservation de la biodiversité dans la forêt	12,20	75,50

	classée de Sundarbans		
Belize	Préservation et utilisation durable du complexe du récif-barrière	5,36	7,37
Belize	Mise en place d'un système co-géré de zones protégées au plan national	0,75	1,13
Belize	Projet de couloirs biologiques dans le nord de Belize	0,77	3,90
Bénin	Conservation et gestion des parcs nationaux	6,24	23,34
Bolivie	Viabilité du dispositif national de zones protégées	15,30	46,70
Cambodge	Projet pilote de préservation de la biodiversité et de gestion des zones protégées pour le parc national de Virachey	2,75	5,00
Chine	Préservation de la biodiversité et utilisation durable des zones humides	12,03	35,05
Chine	Préservation de la biodiversité dans la réserve naturelle de Lop Nur	0,73	1,51
Colombie	Utilisation durable de la biodiversité dans le massif de Serrania del Baudo	0,75	2,96
Côte d'Ivoire	Gestion nationale des zones protégées	16,50	68,22
Croatie	Gestion des zones humides dans la région de Kopacki Rit	0,75	1,86
Cuba	Actions prioritaires pour le renforcement de la préservation de la biodiversité de l'écosystème de Sabana-Camaguey	3,89	19,91
El Salvador	Promotion de la préservation de la biodiversité dans les zones caféières	0,75	3,84
Équateur	Mesures prioritaires de préservation des zones humides	0,72	0,91
Équateur	Système de surveillance pour les îles Galápagos	0,94	1,59
Éthiopie	Protection et utilisation durable des plantes médicinales	1,91	6,81
Géorgie	Préservation des écosystèmes forestiers	9,05	33,15

Géorgie	Gestion intégrée des zones côtières	1,30	8,10
Inde	Préservation et utilisation durable de la biodiversité des côtes de la réserve de la biosphère du golfe de Mannar	7,84	26,93
Indonésie	Préservation et gestion des ressources naturelles des îles Moluques	6,00	10,60
Malaisie	Protection et utilisation durable des tourbières tropicales, forêts et écosystèmes humides connexes	6,30	12,97
Malawi	Préservation de la biodiversité de la région montagneuse de Mulanje	5,30	6,83
Maroc	Gestion des zones protégées	10,10	13,50
Mexique	Réserve de la biosphère de El Triunfo : renforcement de l'habitat dans les zones productives	0,75	2,12
Mongolie	Préservation de la biodiversité et promotion de moyens de subsistance viables dans les steppes de Mongolie orientale	5,16	12,03
Mozambique	Gestion de la biodiversité marine et côtière	4,08	9,21
Ouganda	Projet de café Robusta dans la forêt de Kibale	0,75	4,15
Pakistan	Préservation des zones de montagne	10,60	16,80
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Foresterie et conservation	17,30	55,50
Paraguay	Initiative pour la protection des espaces naturels	9,20	12,70
Pérou	Gestion concertée pour la préservation et le développement durable de la réserve de la biosphère du Nord-Ouest	0,75	2,08
Pérou	Gestion autochtone des zones protégées de l'Amazone	10,35	24,35
Pérou	Conservation in-situ des cultivars locaux et des espèces sauvages apparentées	5,22	6,42
Philippines	Préservation de la biodiversité marine	1,25	6,05

	et côtière à Mindanao		
Samoa	Préservation et gestion de la biodiversité marine	0,90	1,58
Seychelles	Gestion des écosystèmes aviens	0,74	1,06
Soudan	Préservation et gestion des habitats et des espèces, et utilisation communautaire durable de la biodiversité dans le parc national de Dinder	0,75	1,70
Suriname	Préservation des écosystèmes forestiers d'importance mondiale sur le plateau des Guyanes	9,54	18,33
Syrie	Préservation de la biodiversité et gestion des zones protégées	0,75	1,43
Turquie	Préservation intégrée de la biodiversité et gestion des zones protégées	8,55	10,55
Ukraine	Préservation de la biodiversité et gestion de l'environnement dans le couloir Nord Azov/mer Noire	7,15	33,30
Venezuela	Conservation et utilisation durable de la biodiversité dans la région écologique de Llanos	0,96	2,43
Yémen	Gestion des zones côtières	0,70	1,51
Yémen	Gestion des zones protégées	0,77	1,42
Tota		253,33	748,78

10. Au-delà de cette liste, il convient de souligner que de nombreux projets du FEM dans le domaine des eaux internationales comportent un important volet biodiversité et s'inscrivent ainsi dans le droit fil des avis formulés par la Conférence des Parties. Les projets suivants, qui ont été approuvés dans ce domaine au cours de la période examinée, sont en rapport direct avec la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Une liste complète des activités de projet du FEM dans le domaine des eaux internationales figure dans le document *Operational Report on GEF Programs* de décembre 1999.

Tableau 5 : Projets dans le domaine des eaux internationales ayant une importante composante biodiversité (janvier 1998-juin 1999)

NOM DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD MILLIONS)	FINANCEMENT TOTAL (USD MILLIONS)
---------------	--	---

NOM DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD MILLIONS)	FINANCEMENT TOTAL (USD MILLIONS)
Définition des mesures prioritaires à prendre pour continuer à élaborer et exécuter le programme d'action stratégique pour la Méditerranée	6,29	10,47
Lac Ohrid : gestion de l'environnement	3,97	4,27
Projet régional concernant les problèmes environnementaux aux effets transfrontières dans le cadre du programme de protection de l'environnement de la mer Caspienne	8,43	18,30
Lutte contre la pollution et protection des habitats du Rio de La Plata et de sa façade maritime	6,00	10,8
Préparation d'un programme d'action stratégique et d'une analyse diagnostique transfrontière pour le bassin de la Tumen, ses zones côtières et les régions environnantes d'Asie du Nord-Est	5,20	10,10
Établissement de partenariats pour la protection et la gestion de l'environnement des mers d'Asie de l'Est	16,22	28,54
Mise en oeuvre du programme d'action stratégique des petits États insulaires en développement du Pacifique	12,3	20,30
Évaluation mondiale des eaux internationales	6,70	14,10
Îles de l'océan Indien : Projet de lutte contre les déversements d'hydrocarbures	3,10	4,30
Mesures de gestion du déballastage	7,60	11,40
Lutte contre la pollution des zones côtières et développement durable de la pêche en Argentine	8,7	29,20
Brésil : Programme de gestion intégrée des bassins versants dans les régions du Pantanal et du Haut Paraguay	6,60	16,4
Brésil : Gestion intégrée des activités terrestres dans le bassin du Sao Francisco	4,77	20,20
Total	95,8	198,38

III. APPLICATION DES DIRECTIVES DE LA CONVENTION

11. Les directives données au mécanisme financier au sujet des politiques, priorités de programme et critères d'éligibilité figurent principalement dans les documents suivants :

- a) Décision I/2 (UNEP/CBD/COP/1/17, Janvier 1995) *Ressources financières et mécanisme de financement* ;

b) Décision II/6 (UNEP/CBD/COP/2/19, 30 novembre 1995)
Ressources financières et mécanisme de financement ;

c) Décision III/5 (UNEP/CBD/COP/3/38, 11 février 1997)
Instructions supplémentaires au mécanisme de financement ; et

d) Décision IV/13 (UNEP/CBD/COP/4/27, 15 juin 1998)
Instructions supplémentaires au mécanisme de financement.

12. Dans les rapports qu'il a déjà présentés à la Conférence des Parties (voir annexe A), le FEM a rendu compte des mesures qu'il avait prises pour appliquer la directive énoncée dans les décisions II/6 et III/5, notamment par la mise en place d'un mécanisme de financement des activités relatives à la diversité biologique.

13. Comme indiqué dans les rapports précédents, les mesures prises par le FEM au plan opérationnel pour donner suite aux directives de la Conférence des Parties ont été arrêtées de concert avec les Agents d'exécution et le Secrétariat de la Convention. Lorsque des directives complémentaires sont reçues, elles sont intégrées aux modalités opérationnelles et aux stratégies existantes. Ainsi, les critères opérationnels applicables aux activités habilitantes et les programmes d'opérations concernant la biodiversité sont modifiés en conséquence, et certains éléments sont incorporés au programme de politique opérationnelle du FEM.

14. *Suites données aux instructions supplémentaires.* À sa quatrième réunion, la Conférence des Parties a adopté la décision IV/13 sous le titre *Instructions supplémentaires au mécanisme de financement*, dans laquelle sont énumérés les directives additionnelles concernant les politiques, stratégies, priorités de programme et critères d'éligibilité que doit suivre le FEM en tant qu'entité faisant office de mécanisme financier pour la mise en oeuvre de la Convention. Elle a précisé dans sa décision que ces directives venaient compléter celles adoptées à ses trois premières réunions. Cette décision réaffirmait en outre le principe fondamental selon lequel il appartient au FEM de fournir des ressources financières aux pays en développement en vue d'activités et de programmes entrepris à l'initiative de ces pays et en conformité avec leurs priorités et objectifs nationaux.

15. Le FEM a intégré à ses modalités opérationnelles (programmes d'opérations, activités habilitantes et interventions à court terme) les directives de la quatrième réunion de la Conférence des Parties, tout en poursuivant l'application de celles approuvées aux trois réunions précédentes. Dans le cadre des mesures prises à la suite des instructions supplémentaires, les Agents d'exécution du FEM invitent et appuient des propositions dues à l'initiative des pays qui vont dans le sens des priorités approuvées par la Conférence des Parties. Le Secrétariat a également cherché à associer le Groupe consultatif pour la science et la technologie à l'effort d'intégration des directives de la Convention en sollicitant de sa part, selon les besoins, des conseils d'ordre stratégique sur le plan scientifique et technique. À la suite de la décision IV/13 de la quatrième réunion de la Conférence des Parties, des projets conformes aux priorités et objectifs nationaux ont reçu et continueront de recevoir un appui dans le contexte des secteurs d'action prioritaires suivants :

- a) **Espèces exotiques**** : Le contrôle des espèces exotiques est actuellement prévu dans les programmes opérationnels, et cela continuera d'être le cas. Une approche prudente sera adoptée en la matière, dans le cadre de laquelle les activités ciblées sur l'effort de prévention au moyen de stratégies d'élimination des risques pourront faire l'objet d'un financement. Une approche écosystémique appliquée au niveau d'intervention approprié sera encouragée. Des idées novatrices de mise à l'essai de mesures de prévention/contrôle des espèces exotiques pourront recevoir un appui dans le cadre de mesures d'intervention à court terme visant à en évaluer la viabilité. Le Conseil du FEM a approuvé des projets touchant aux questions relatives aux espèces exotiques††.
- b) **Taxonomie‡‡** : La possibilité pour un pays de solliciter une aide en vue de se doter de capacités en matière de taxonomie a été incluse à la suite de la troisième réunion de la Conférence des Parties dans les critères opérationnels régissant les activités habilitantes. Une enveloppe a été convenue au titre des normes de coûts afférentes à ces activités afin d'aider les pays qui accordent à cet aspect une place prioritaire dans leur Plan d'action et stratégie nationale pour la biodiversité, et qui sont prêts à s'attaquer à ce problème. Dans le contexte des projets, un appui sera mis à la disposition des pays désireux de participer à l'Initiative mondiale pour la taxonomie dans le cadre des programmes opérationnels du FEM§§. En juillet 1999, le Groupe consultatif pour la science et la technologie a tenu une réunion spécialement destinée à formuler des conseils d'ordre stratégique sur cette question, et son rapport permettra de consolider les activités du FEM à cet égard.
- c) **Eaux intérieures***** : Dans ses objectifs, le programme d'opérations du FEM pour la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques dans les écosystèmes côtiers, marins et d'eau douce fait spécifiquement référence à l'établissement d'activités de projets relatives à la biodiversité dans le contexte des lacs, des rivières et des zones humides. Les résultats clés visés par les projets du FEM ont trait à la suppression des menaces, à l'intégration sectorielle et au renforcement institutionnel. Dans ce contexte, le FEM fournira un appui aux projets qui aident les pays à élaborer et mettre en oeuvre des plans nationaux, sectoriels et intersectoriels pour la

** Voir Décision IV/13, paragraphe 1.

†† Il s'agit : d'un projet mondial pour l'établissement de pratiques optimales et la diffusion des enseignements accumulés au sujet du problème posé au plan mondial par les espèces exotiques qui menacent la diversité biologique ; et de projets de préservation de la biodiversité concernant l'Équateur (îles Galápagos) et l'Afrique du Sud (péninsule du Cap).

‡‡ Voir Décision IV/13, paragraphe 2.

§§ Parmi les projets approuvés, les deux projets suivants traitent des questions touchant à la taxonomie : le projet de mise en valeur des ressources biologiques au Costa Rica et le projet SABONET concernant l'Afrique australe.

*** Voir Décision IV/13, paragraphe 3.

conservation et l'utilisation durable de la biodiversité d'étendues d'eaux intérieures particulières. Le FEM a déjà financé un certain nombre de projets dans ce domaine^{†††}.

- d) **Forêts^{†††}**: Le FEM fournira un appui financier pour des activités touchant à la diversité biologique des forêts. Les critères opérationnels régissant les activités habilitantes ont été révisés afin de donner aux pays la possibilité de solliciter des ressources pour pouvoir se doter des capacités voulues pour la planification et le travail d'inventaire dans ce domaine. Si d'autres activités de création de capacités sont nécessaires, elles pourront être mises en oeuvre dans le cadre de projets établis au titre du programme d'opérations dans le secteur forestier. Un grand nombre de projets financés par le FEM dans le domaine de la diversité biologique portent sur la préservation et l'utilisation durable des forêts^{§§§}.
- e) **Centre d'échange^{****}**: L'évaluation des besoins pour la création de capacités et la mise en place des correspondants nationaux pour le centre d'échange sont menées à bien dans le cadre des activités habilitantes. Si d'autres activités de création de capacités sont nécessaires, elles pourront être mises en oeuvre dans le cadre de projets établis au titre des programmes opérationnels correspondants. Les résultats obtenus par le FEM dans la mise en oeuvre de la phase pilote du centre d'échange seront passés en revue, et des mesures seront envisagées sur la base de ce bilan pour faire face aux intérêts supplémentaires des Parties.
- f) **Mesures d'incitation^{††††}**: Les mesures d'incitation contribuent pour beaucoup à la réussite et à la viabilité des projets en réduisant les risques correspondants. Dans le cadre des projets de préservation et d'utilisation durable de la biodiversité, un appui peut être fourni, le cas échéant, pour la conception et la mise en

^{†††} Les projets suivants concernent les eaux intérieures : préservation de la biodiversité en milieu aquatique au Bangladesh ; préservation de la biodiversité et utilisation durable des zones humides en Chine ; mesures prioritaires de préservation des zones humides en Équateur ; préservation de la biodiversité dans le parc national de Dinder, au Soudan ; et projet concernant la région écologique de Llanos, au Venezuela. Le projet relatif aux diverses espèces de salmonidés du Kamtchatka, en Russie, est en préparation.

^{†††} Voir Décision IV/13, paragraphe 4.

^{§§§} Parmi les projets approuvés au cours de la période examinée, les projets suivants traitent de problèmes forestiers : écosystèmes forestiers de Haute-Guinée ; forêt classée de Sundarbans (Bangladesh) ; préservation des écosystèmes forestiers en Géorgie ; tourbières tropicales, forêts et écosystèmes humides connexes en Malaisie ; projet forestier en Papouasie-Nouvelle-Guinée ; préservation des écosystèmes forestiers d'importance mondiale au Suriname ; et projet de café Robusta en Ouganda. Le projet de réserve de la biosphère dans le bassin hydrographique du fleuve Ramu, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, est en préparation.

^{****} Voir Décision IV/13, paragraphe 5.

^{††††} Voir Décision IV/13, paragraphe 7.

oeuvre de ces mesures. Un certain nombre de projets financés par le FEM ont recours à ce type de mesures comme moyens de promouvoir la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité^{###}.

- g) **Accès et partage des avantages^{####}** : i) Les critères régissant les activités habilitantes ont été modifiés pour permettre des demandes de financement au titre des activités d'inventaire en matière d'accès et de partage des avantages ; et ii) le FEM fournira un appui, dans le contexte des projets en matière de biodiversité ou par le biais de mesures d'intervention à court terme, pour des initiatives données concernant le partage des avantages, telles que l'établissement de cadres ou de mécanismes institutionnels, réglementaires et de politique générale propres à favoriser l'accès aux ressources génétiques et aux avantages correspondants.

16. *Activités habilitantes.* À sa deuxième réunion, la Conférence des Parties s'est félicitée des instructions données dans les directives de planification nationale du WRI, de l'IUCN et du PNUE et dans celles du PNUE relatives aux études-pays sur la biodiversité, et de l'intérêt qu'elles présentent pour ce qui est d'aider les Parties à appliquer l'article 6 de la Convention. Ces directives constituent une approche méthodologique globale de l'application des articles de la Convention dans le domaine opérationnel et une série d'outils que peuvent utiliser les planificateurs pour élaborer de vastes stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité de manière à intégrer les activités dans ce domaine à l'ensemble des secteurs pertinents de l'économie. Grâce à ces directives et à l'appui correspondant que peut fournir le FEM pour ces activités, les pays devraient être en mesure de se doter d'une stratégie nationale globale pour la biodiversité et du plan d'action correspondant. Si des besoins à combler sont identifiés, les plans d'action pourront en faire la première des priorités à retenir pour la mise en oeuvre de la stratégie proposée. Afin d'aider encore davantage les pays à élaborer leurs stratégies et plans d'action, le Conseil a approuvé un projet d'appui de portée mondiale (voir paragraphe 21).

17. Conformément aux instructions de la Convention, le cadre opérationnel établi par le FEM pour les activités habilitantes relatives à la biodiversité chargeait les Parties d'agir en conformité avec les directives du WRI, de l'IUCN et du PNUE. Dans la plupart des cas, les pays avaient déjà pris, ou avaient en préparation, un certain nombre d'initiatives en matière de planification et de création de capacités, y compris la préparation de plans de développement nationaux, de plans nationaux d'action environnementale, de stratégies nationales de développement durable, ainsi que de stratégies nationales de préservation de la biodiversité et de plans sectoriels pour les ressources biologiques. Cela a été reconnu dans la Stratégie opérationnelle du

^{###} À titre d'exemple, les projets suivants font appel à des mesures d'incitation : préservation de la biodiversité par une gestion efficace d commerce des espèces sauvages, au Gabon ; programme d'exploitation viable de la forêt tropicale, au Guyane ; promotion de la préservation de la biodiversité dans les zones caféières, en El Salvador ; projet de gestion des zones protégées, au Pakistan. Le projet d'écomarchés, au Costa Rica, est en préparation.

^{####} Voir Décision IV/13 paragraphe 8.

FEM*****, qui a recommandé qu'une synergie et une coordination soient assurées entre les initiatives de ce type dans les pays bénéficiaires. En réponse aux directives adoptées lors de la troisième réunion de la Conférence des Parties, le FEM a intégré les nouvelles priorités du programme de création de capacités en prévoyant de nouvelles modalités pour l'éventuelle addition de ressources et d'activités nouvelles aux activités habilitantes en cours†††††.

18. Sensible au vif intérêt que tant la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (voir particulièrement la décision IV/13) que la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques manifestent régulièrement pour la création de capacités, le Conseil du FEM a décidé que le moment était venu d'entreprendre une évaluation complète et ciblée de ce domaine d'activité. Dans le cadre d'un partenariat stratégique, le PNUD et le Secrétariat du FEM, en collaboration avec les autres Agents d'exécution, les Secrétariats des Conventions et le Groupe consultatif pour la science et la technologie, engageront un processus qui doit déboucher sur une évaluation approfondie des besoins de création de capacités qui conduira à définir une stratégie et des plans d'action pour y répondre.

19. Le Conseil du FEM a aussi autorisé le Directeur général à approuver, dans l'attente des résultats de ces travaux, des révisions ou des extensions du champ d'application actuel des procédures accélérées pour les activités habilitantes, afin d'aider plus efficacement les pays bénéficiaires à répondre aux besoins immédiats de création de capacités conformément aux directives les plus récentes de la Conférence des Parties (Décision IV/13). Cette nouvelle décision permet au FEM d'approuver, suivant ses procédures accélérées pour les activités habilitantes, une aide d'un montant maximum de 450 000 dollars par pays. Le FEM a révisé ses directives sur l'accès à ces fonds supplémentaires dans le domaine de la biodiversité. Il est clair que ces ressources ne suffiront probablement pas à répondre à tous les besoins de création de capacités, mais elles devraient néanmoins suffire pour permettre aux pays d'avancer dans leurs travaux de planification et d'évaluation initiale de leurs problèmes prioritaires, tandis que l'initiative proposée pour la création de capacités définit plus précisément les moyens efficaces de progresser dans le domaine essentiel de la création effective de capacités dans les pays bénéficiaires. Dans le contexte des directives révisées pour les activités habilitantes, un pays bénéficiaire pourra choisir des activités propres à

***** *Stratégie opérationnelle du FEM*, page 25, dernier paragraphe.

††††† *Rapport du FEM à la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (UNEP/CBD/COP/4/15, 24 février 1998)*, paragraphes 25 et 26.

répondre à ses besoins de capacités prioritaires parmi celles définies à la quatrième réunion de la Conférence des Parties.

20. Il faut souligner aussi que la plupart des projets du FEM comprennent des composantes pour la création de capacités et prévoient des interventions qui répondent directement aux besoins prioritaires les plus urgents du pays concerné en cherchant à obtenir, dans le domaine de la création de capacités, des résultats liés aux objectifs concrets définis par le projet. Le FEM procure des fonds supplémentaires au titre de ses projets d'activités habilitantes, en application directe de la décision IV/13, mais il souhaite aussi recevoir des propositions de projet établies à l'initiative des pays conformément à cette directive.

21. Comme il a été indiqué au paragraphe 16 ci-dessus, le projet mondial intitulé *Programme de soutien à la préparation de plans d'action nationaux pour la préservation de la biodiversité*, qui a été approuvé par le Conseil du FEM en août 1998, a pour but de rendre les pays en développement parties à la Convention sur la diversité biologique mieux à même d'élaborer et d'exécuter leurs Plan d'action et stratégie nationale pour la biodiversité (PASNB). Il s'appuie sur le large éventail des expériences nationales et internationales pour fournir les informations, les outils, la formation et la communication nécessaires pour élaborer et exécuter des PASNB détaillés et opportuns, pour faire en sorte que la biodiversité soit mieux prise en compte dans les plans et programmes sectoriels, ainsi que pour assurer une transition en douceur entre les phases d'élaboration et d'exécution. Parmi les activités prévues figurent l'établissement de services d'information, la préparation de documents d'ordre technique et consultatif, la formation technique et le renforcement des échanges et de la coopération entre les Parties.

22. Pour faciliter la diffusion et l'échange d'informations à l'échelon mondial, un gestionnaire de liste de diffusion internet et un site web de référence ont été mis en place au titre de ce projet. Des réseaux de communication seront également établis, y compris par le biais des centres d'échange existants, et des ateliers organisés pour permettre l'échange de données d'expérience et d'informations entre les pays de cinq des dix sous-régions définies au titre de ce programme. Des études de cas et des instructions techniques sur les questions thématiques relatives à la mise en oeuvre de la Convention au plan national sont en préparation. Des ateliers thématiques seront organisés pour permettre de dégager les pratiques optimales de l'expérience acquise jusqu'à présent dans le processus de préparation d'activités habilitantes au titre des questions prioritaires définies dans les rapports nationaux et les décisions de la Conférence des Parties.

23. La Conférence des Parties a classé le renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité biologique parmi « les priorités primordiales des pays en développement #### ». Dans son rapport à la quatrième réunion de la Conférence des Parties, le FEM a indiqué que le Projet pilote d'activités

Voir Décision III/5 (UNEP/CBD/COP/3/38, 11 février 1997).

habilitantes pour la prévention des risques biotechnologiques avait été approuvé. Le volet national de ce projet a concerné 18 pays§§§§§ qui ont, pour la plupart, soumis leurs projets de cadres nationaux pour la prévention des risques biotechnologiques. Le projet comportait en outre un volet global, dans le cadre duquel ont été organisés huit ateliers régionaux (à raison de deux par région) sur la sécurité biologique : Amérique latine et Caraïbes, Europe centrale et orientale, Afrique, Asie et Pacifique. Ce projet est sur le point d'être achevé et fait l'objet d'évaluations de la part du Groupe consultatif pour la science et la technologie et du PNUE. Le FEM suit de près le processus de négociation du protocole sur la sécurité biologique.

24. *Surcoûts.* La Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a reconnu « les difficultés rencontrées dans (...) l'application des critères servant à déterminer les surcoûts, et la procédure à suivre par les organismes d'exécution ***** ». Le Conseil du FEM a donc prié le Secrétariat, en consultation avec les Agents d'exécution et avec les Secrétariats des Conventions sur la diversité biologique et sur les changements climatiques, de poursuivre ses travaux sur les surcoûts afin de préciser davantage les définitions et de faciliter l'application de la notion

25. Le Secrétariat du FEM a cherché à fonder sa démarche sur une procédure consultative aussi ouverte que possible et à tenir compte des opinions d'un large ensemble de parties prenantes susceptibles de participer aux différents stades du cycle d'un projet du FEM. Pour commencer, le Secrétariat a mis en route une évaluation qui doit permettre de cerner les problèmes en rapport avec le calcul des surcoûts pour les projets financés par le FEM. L'évaluation a fait la synthèse des opinions et des observations de plus d'une trentaine de personnes qui ont participé à différents stades du cycle des projets du FEM : membres du Conseil, suppléants, agents de coordination pour les questions politiques et les questions opérationnelles, agents de coordination pour la Convention, organismes d'exécution, ONG, consultants, chefs de projet et membres du personnel des Agents d'exécution, des Secrétariats des Conventions, du Groupe consultatif pour la science et la technologie et du Secrétariat du FEM. Le rapport décrit les principales questions et les grands problèmes mis en évidence au cours des entretiens et dans les communications écrites, ainsi que les suggestions faites pour les régler.

26. Après avoir examiné l'évaluation et les recommandations proposées, le Conseil a prié le Secrétariat de poursuivre ses activités en vue de rendre l'application de la notion de surcoûts plus pragmatique en répondant aux préoccupations exprimées. Le Secrétariat du FEM, les Agents d'exécution et les Secrétariats des Conventions ont ensuite travaillé en partenariat avec l'Institut international pour l'environnement et le développement afin d'organiser un atelier qui contribuerait à la définition de directives pour fixer d'un commun accord le contenu de la notion de surcoûts et pour établir des méthodes simplifiées de calcul des surcoûts dans les domaines d'intervention du FEM. Préalablement à l'atelier, trois séries de documents ont été établies pour mieux centrer les travaux : des descriptions de l'expérience des pays, des documents par grand domaine d'intervention et des

§§§§§ À savoir : Bolivie, Bulgarie, Cameroun, Chine, Cuba, Égypte, Hongrie, Kenya, Malawi, Maurice, Mauritanie, Namibie, Ouganda, Pakistan, Pologne, Russie, Tunisie et Zambie.

***** Voir Décision III/5 (UNEP/CBD/COP/3/38, 11 février 1997).

analyses de spécialistes. L'atelier a permis de dégager un consensus général sur un certain nombre de recommandations†††††.

27. Se fondant sur le rapport de l'atelier, le Conseil a prié le Secrétariat et les Agents d'exécution de poursuivre leurs efforts pour augmenter la transparence du mode de calcul des surcoûts et pour en rendre l'application plus pragmatique. Le Secrétariat fera rapport au Conseil du FEM sur cette question à sa réunion de décembre 1999. Des travaux sont en cours sur les aspects suivants :

- a) simplifier et mieux cerner les principaux problèmes conceptuels de l'estimation des surcoûts ;
- b) formuler des directives à incorporer au cycle des projets du FEM pour indiquer que l'estimation des surcoûts doit se faire de manière consensuelle avec le destinataire du financement ;
- c) appliquer plus systématiquement la méthode des surcoûts en suivant la méthode du cadre logique pour la conception des projets ;
- d) appliquer à titre pilote des procédures plus simplifiées pour les projets de taille moyenne ; et
- e) mettre au point des moyens de vulgarisation et de formation plus « conviviaux ».

IV. APERÇU DES AUTRES ACTIVITÉS PERTINENTES

28. Durant la période examinée, le FEM a également entrepris les activités suivantes qui sont directement en rapport avec son portefeuille de projets concernant la diversité biologique :

- a) *Établissement de nouveaux programmes opérationnels*
 - i) Conformément aux directives concernant la préservation et l'utilisation durable du patrimoine de biodiversité qui est important sur le plan agricole, le FEM a poursuivi l'élaboration d'activités et de projets dans ce domaine‡‡‡‡‡. La Conférence des Parties ayant estimé qu'un appui accru devait être accordé à des activités en la matière, le FEM met actuellement au point les éléments d'un programme opérationnel ayant trait à la diversité biologique agricole, qui seront soumis à l'examen du Conseil du FEM lors de sa réunion de mai 2000. Le Secrétariat du FEM a

††††† Les recommandations issues de l'atelier sont disponibles sur le site web du FEM (www.gefweb.org). Voir *The Report of the GEF/IIED Workshop on Incremental Costs* et *Note on Incremental Costs*, document GEF/C.13/7, soumis à la réunion du Conseil de mai 1999.

‡‡‡‡‡ Au cours de la période examinée, le FEM a financé, dans des domaines touchant à l'agrobiodiversité, 12 projets d'un montant total de 103 millions de dollars, sa propre contribution s'élevant à 50 millions de dollars.

participé aux réunions du Groupe de liaison sur la diversité biologique agricole qui ont été tenues à Rome par le Secrétariat de la Convention dans le but de finaliser le rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique, technique et technologique sur la mise en oeuvre du programme d'activités de la Convention dans ce domaine. Les Agents d'exécution du FEM ont par ailleurs pris part à l'évaluation des activités entreprises en la matière par la FAO pour le compte de la Conférence des Parties.

ii) Le Conseil du FEM a approuvé en mai 1999 les éléments d'un nouveau programme d'opérations pour la gestion intégrée des écosystèmes~~§§§§§§~~. Ce programme, qui est en cours d'élaboration avec la participation de toutes les parties intéressées, sera centré sur les approches de ce type de gestion qui promettent d'avoir, sur le moyen et le long terme, l'impact optimal sur l'environnement dans un pays donné pour un coût minimum.

- b) *Ateliers de dialogue avec les pays*. Le Conseil a approuvé un projet pour procurer des ressources qui permettront de convoquer 50 ateliers de dialogue avec les pays sur une période de trois ans. Les ateliers comprendront des modules de formation distincts consacrés spécialement à la création de capacités pour l'identification des projets, aux modalités d'accès aux ressources du FEM, au cycle des projets du FEM, aux coûts supplémentaires, au Groupe consultatif pour la science et la technologie et à d'autres questions en rapport avec les activités de projet du FEM. Les ateliers donneront aussi aux pays la possibilité de préciser davantage leurs intérêts, leurs priorités dans les domaines couverts par les conventions et leurs préoccupations. Cette série d'ateliers commencera au début de 2000.
- c) *Partenariat avec les banques régionales de développement*. La coopération avec les autres organismes pour favoriser la réalisation des buts du FEM est considérée depuis longtemps déjà comme un élément essentiel. En mai 1999, le Conseil a approuvé des mesures pour encourager une plus grande participation des quatre grandes banques régionales de développement (Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement et Banque interaméricaine de développement) à la préparation et à l'exécution des projets du FEM. Les avantages de l'élargissement des possibilités pour les Agents d'exécution sont notamment les

~~§§§§§§~~ Voir *Elements for an Operational Program on Carbon Sequestration* (GEF/C.13/14). L'intitulé de ce programme a été changé à la suite des délibérations du Conseil du FEM, dont la décision est formulée dans les termes suivants : « Après avoir examiné le document GEF/C.13/14 intitulé *Elements of an Operational Program on Carbon Sequestration*, le Conseil accepte que les éléments présentés servent de point de départ à la préparation d'un programme d'opérations, sous réserve des remarques qu'il a formulées pendant la réunion, des observations écrites qui seront soumises au Secrétariat d'ici le 7 juin 1999 et du respect total par ce programme des directives de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. »

suivants : rendre le FEM mieux à même de mener les projets à bien ; accroître le nombre d'idées de projet novatrices et diversifier l'expérience dont le FEM peut globalement tirer parti ; et ouvrir l'accès à des ressources supplémentaires pour l'environnement mondial.

V. ACTIVITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DU FEM

29. Durant la période examinée, le FEM a publié le *Rapport sur l'exécution des projets 1998* et entrepris une évaluation des fonds fiduciaires pour la préservation de la biodiversité. Par ailleurs, le FEM entreprend un examen de son appui aux activités habilitantes et définit des indicateurs pour les projets dans le domaine de la diversité biologique.

A. Rapport sur l'exécution des projets 1998

30. Le *Rapport sur l'exécution des projets 1998* présente les résultats de l'Examen de l'exécution des projets pour 1998. Au-delà de cet examen, il s'appuie sur des renseignements supplémentaires et des analyses plus approfondies au sujet du fonctionnement des programmes du FEM pour des évaluations et d'autres études. Par cette optique élargie, il complète l'Examen de l'état du programme auquel est soumis chaque programme opérationnel en fournissant une évaluation des principaux aspects et en tirant les grandes leçons de portée multisectorielle qui résultent de l'exécution.

31. L'Examen de l'exécution des projets de 1998 a porté sur 119 projets, dont 25 figuraient pour la première fois dans cette évaluation. Parmi les projets examinés, 28 % ont été jugés « très satisfaisants » par les Agents d'exécution, 59 % « satisfaisants » et 13 % « insatisfaisants ». En outre, 15 projets ont vu leur notation s'améliorer par rapport à celle de 1997, mais 11 autres ont été moins bien notés. Les problèmes d'exécution relevés avaient pour principales causes : les capacités d'exécution plus limitées que prévu des organismes d'exécution ; les lenteurs imprévues dans la mise en œuvre des approches participatives ; l'évolution des conditions du marché, notamment dans le cas des projets intéressant les changements climatiques ; la réduction des financements de contrepartie et autres contributions à la charge des gouvernements ; l'absence d'un engagement réel des pouvoirs publics en faveur des activités ; et les retards dans la passation des marchés*****.

32. Sur les 119 projets analysés, 57 portaient sur la biodiversité. Bien qu'ils aient pour la plupart été approuvés durant la phase pilote du FEM, c'est-à-dire avant l'établissement des programmes opérationnels, ils ont été classés par programme dans le *Operational Report on GEF Programs*. Selon cette classification, 24 projets relèvent du programme numéro 3 (écosystèmes forestiers), 13 du programme numéro 2 (écosystèmes côtiers, marins et dulcicoles), et 4 du programme numéro 1 (écosystèmes arides) ou du programme numéro 4 (écosystèmes montagneux). Neuf correspondent à des mesures d'intervention à court terme et trois à des programmes mondiaux/régionaux de soutien aux activités habilitantes.

***** Voir *Project Performance Report 1998*, paragraphe 3, page V.

33. S'agissant de l'utilisation des fonds, près de 65 %^{††††††††} des projets examinés sont axés sur la préservation de la diversité biologique dans les zones protégées, 26 % ont pour objet d'appuyer l'élaboration de plans d'action ou de programmes de recherche sur la diversité biologique et 24 % visent l'utilisation durable des ressources biologiques. La plupart se déroulent à l'échelon local dans des zones bien déterminées, bien que 19 % d'entre eux s'inscrivent en complément de programmes nationaux de plus grande ampleur.

34. Les rapports de projet et les travaux du groupe d'étude sur la diversité biologique ont confirmé les conclusions et enseignements résultant des précédents exercices. L'examen du portefeuille de projets en matière de biodiversité pour 1998 rappelle notamment qu'^{‡‡‡‡‡‡‡‡} :

- a) La pleine adhésion des populations locales et leur participation active à tous les stades de la conception, de l'exécution et du suivi des activités sont des conditions clés de la réussite des opérations, car elles conduisent à un ancrage plus profond des projets.
- b) Les projets sur la biodiversité doivent associer aux efforts de préservation de la diversité biologique des activités qui répondent aux besoins socio-économiques plus immédiats des populations bénéficiaires et tiennent compte des facteurs politiques.
- c) Les projets du FEM dans le domaine de la diversité biologique sont généralement trop ambitieux, leurs objectifs trop nombreux et leur durée d'exécution insuffisante.
- d) La viabilité et le financement à long terme des activités de préservation et d'utilisation durable de la diversité biologique restent incertains.
- e) Il importe de comprendre les causes profondes des menaces qui pèsent sur la diversité biologique. Cela revient souvent à prêter une attention particulière au cadre de politique générale et au contexte socio-économique dans lesquels l'effort de préservation est mis en œuvre et à ne pas se limiter à des facteurs techniques ou aux caractéristiques propres aux sites visés.
- f) Il convient de s'assurer de l'appui de tous les acteurs publics (y compris les organismes locaux et régionaux) et des parties prenantes du secteur privé (en particulier les sociétés forestières et minières, les professionnels du commerce des espèces sauvages et les grands propriétaires terriens)

35. L'exécution des opérations a parfois été ralentie par des capacités d'absorption insuffisantes (autrement dit par le manque de capacité des intervenants locaux à mettre en œuvre

^{††††††††} Ces chiffres sont approximatifs et les catégories indiquées ne s'excluent pas mutuellement (en d'autres termes, un même projet peut être comptabilisé dans plusieurs catégories).

^{‡‡‡‡‡‡‡‡} Voir *Project Performance Report 1998*, page 9.

certaines des activités relevant des projets). Dans certains cas, les organismes et cellules d'exécution ont été amenés à jouer un rôle plus important que prévu et à assurer le renforcement des capacités des ONG et autres organisations pourtant censées assumer une large part des responsabilités liées à la mise en œuvre des projets. Toutefois, l'examen de 1998 a relevé plusieurs cas dans lesquels les activités visant à renforcer les ONG locales ont porté leurs fruits.

B. Évaluation des fonds fiduciaires pour la préservation de la biodiversité

36. Le FEM a contribué à la mise en place de fonds fiduciaires pour la préservation de la biodiversité dans plusieurs pays dans le but d'assurer le financement durable des activités en la matière. Une évaluation a été réalisée en 1998 par le groupe de suivi et d'évaluation du Secrétariat du FEM en vue de déterminer l'utilité de ces instruments et d'analyser les réponses apportées aux préoccupations qu'ils ont suscitées, les conditions à réunir pour en assurer le bon fonctionnement et leur impact à ce jour sur la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité. L'exercice a porté sur 13 fonds fiduciaires et avait pour objet de définir les enseignements qui se dégagent à ce jour de leur fonctionnement et de formuler des recommandations relatives au soutien qu'il conviendrait de leur apporter à l'avenir. L'évaluation s'est concentrée sur les fonds fiduciaires bénéficiant d'un financement du FEM et sur certains autres fonds sélectionnés en fonction de leur représentativité géographique, de manière à mettre en évidence les avantages respectifs des fonds de dimensions et de types divers et à apporter des éclaircissements sur des aspects d'un intérêt particulier (par exemple, les mécanismes de financement novateurs utilisés par certains fonds).

37. L'évaluation a dégagé un certain nombre de succès significatifs à mettre à l'actif des fonds fiduciaires. Au Mexique, en Bolivie, en Jamaïque et au Belize, ils ont encouragé l'établissement de nouveaux régimes de gestion, incluant notamment la participation des ONG, dans les zones protégées. Également au Mexique, ainsi qu'en Jamaïque et en Ouganda, ces fonds ont aidé les administrations publiques et les ONG à améliorer leurs capacités pour la mise en œuvre d'activités sur le terrain et la mobilisation de financements pour les projets. En Ouganda, le Fonds fiduciaire pour la protection de la forêt dense de Mgahinga-Bwindi a associé activement les communautés locales à l'établissement des priorités pour ses programmes. En Jamaïque, la sensibilisation aux questions de préservation de la biodiversité était réduite, et les activités éducatives entreprises par le fonds en matière d'environnement ont contribué à accroître la participation des communautés aux efforts dans ce domaine. Au Mexique, le Fonds pour la protection de la nature a aidé à financer et pris part à un processus qui a abouti à la définition d'axes prioritaires pour la préservation de la biodiversité, et ciblé ensuite son programme de subventions en fonction de ces priorités.

C. Examen de l'appui du FEM aux activités habilitantes relatives à la biodiversité

38. Une évaluation des activités habilitantes relatives à la biodiversité a été menée à bien à la fin de 1999. Elle était conçue sous forme d'évaluation formative dans le but, généralement, de faire le bilan des résultats obtenus à ce jour par les activités habilitantes entreprises avec l'appui du FEM pour ce qui est d'aider les pays à s'acquitter des obligations pertinentes au titre de

la Convention sur la diversité biologique. Elle était basée sur des entretiens, sur l'examen de documents majeurs et sur des visites effectuées dans 12 pays – Argentine, Belize, Cameroun, Cuba, Égypte, Érythrée, Gabon, Kenya, Mexique, Pologne, Ukraine et Zimbabwe. Des études de cas supplémentaires ont été commanditées en Inde, au Népal et aux Philippines, et d'autres études de portée plus large l'ont également été pour deux régions : les États arabes et les pays insulaires du Pacifique Sud. L'évaluation a été soumise au Conseil du FEM lors de sa réunion de décembre 1999, et sera ultérieurement mise à la disposition de la Conférence des Parties.

39. Cette évaluation intérimaire a porté sur 121 pays dans lesquels le FEM avait apporté son appui à des activités dans le domaine de la biodiversité, pour un montant global qui se chiffrait, au 31 mars 1999, à 24,8 millions de dollars. Ce montant comprenait 21,7 millions de dollars au titre d'activités habilitantes pour 117 pays, approuvées selon la procédure accélérée adoptée en 1996 par le FEM pour les projets de 350 000 dollars ou moins.

40. L'équipe chargée de l'évaluation a constaté d'une manière générale que la plupart des pays ont apparemment mené un processus national de planification utile et d'un bon rapport coût-efficacité dans le domaine de la biodiversité, ou sont en train de le faire. La plupart des Plans d'action et stratégies nationales pour la biodiversité (PASNB) examinés étaient le fruit d'un travail remarquable et bien documenté, et comprenaient des évaluations apparemment raisonnables des stratégies et tendances actuelles en matière de biodiversité. Étant donné que les objectifs déclarés des activités habilitantes sont extrêmement ambitieux et fixent la barre très haut pour tous les pays, il est peut-être plus réaliste de considérer ces activités comme des préliminaires à un exercice national de planification dans le domaine de la diversité biologique. Nombre de pays ont de fait accompli des progrès notables et substantiels, mais il faudra encore attendre un moment pour voir l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux de nature à freiner le processus actuel d'appauvrissement de la biodiversité, et pour que s'opère le renforcement des engagements et des capacités nécessaires à la réalisation de ces plans.

41. La réponse du FEM aux directives de la deuxième Conférence des Parties a été appropriée et satisfaisante. Les critères opérationnels du FEM régissant les activités habilitantes en matière de biodiversité ont institué une procédure accélérée pour le financement de ces activités et, après les problèmes initiaux rencontrés dans l'élaboration et l'application de ces critères, les délais de préparation des projets ont été réduits de 500 jours en 1995 à une centaine de jours en 1998. En revanche, le FEM a eu du mal à convertir en mesures opérationnelles concrètes les directives de très grande portée de la troisième Conférence des Parties.

D. Indicateurs pour les programmes concernant la biodiversité

42. Le FEM met au point des indicateurs de performance à l'échelon des programmes pour ses activités concernant la biodiversité. La définition et l'établissement d'indicateurs de ce type permettant de jauger les progrès et les résultats de ses programmes ont été identifiés comme un objectif hautement prioritaire pour les activités de suivi et d'évaluation. Les indicateurs au niveau des programmes servent à mesurer et à faire connaître les progrès accomplis dans le sens des objectifs institutionnels stratégiques. Les

questions auxquelles ils répondent ont notamment trait aux résultats que l'on attend des programmes du FEM pour la biodiversité, à la manière dont on saura si ces résultats ont été atteints et à l'étendue des progrès réalisés dans ce sens. L'agrégation des mesures de performance provenant des différents projets que le FEM finance procure une réponse partielle. Les projets eux-mêmes ont également pour but de contribuer à la réalisation des objectifs de niveau supérieur assignés à chacun des quatre programmes opérationnels traitant de la biodiversité dans le contexte d'écosystèmes particuliers. De plus, les autres activités entreprises par le FEM, telles que les activités habilitantes et les programmes de sensibilisation, de communication et de vulgarisation, devraient contribuer à la réalisation de ces objectifs en stimulant la fourniture de ressources pour reproduire ou élargir des activités commencées avec l'assistance du FEM et en diffusant l'information sur les pratiques optimales.

43. Les indicateurs au niveau des programmes sont une nécessité pour la fourniture des informations relatives à l'impact et à l'efficacité des programmes dans le domaine de la biodiversité. Le travail effectué à ce sujet par le FEM est coordonné avec les activités menées plus largement au sujet des indicateurs dans le contexte de la Convention. Il est à présent dans sa dernière phase, et la série d'indicateurs proposée devrait être disponible d'ici à la fin de 1999. Ces indicateurs seront ensuite affinés dans le cadre d'opérations pilotes et d'échanges de vues avec les parties prenantes du FEM en 2000, avant d'être appliqués de façon régulière afin de mieux saisir l'impact des programmes opérationnels du FEM dans le domaine de la diversité biologique. Le Secrétariat du FEM a participé aux réunions du Groupe de liaison sur les indicateurs organisées par le Secrétariat de la Convention à Montréal en vue de finaliser le rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique, technique et technologique à ce sujet.

E. Autres activités de suivi et d'évaluation

44. Lors de l'Examen de l'exécution des projets pour 1998, il a été décidé que le groupe de suivi et d'évaluation réaliserait en 1999 un nombre réduit d'études « thématiques ». L'un des thèmes identifiés à cette occasion était la viabilité financière des projets dans le domaine de la diversité biologique, et l'étude en question comprenait quatre éléments : 1) l'examen d'une grande diversité de travaux publiés sur ce sujet et sur des sujets connexes ; 2) un document établi par l'UICN, en tant que centre de liaison du réseau FEM-ONG, sur la question de la viabilité à long terme de la préservation de la biodiversité du point de vue des ONG ; 3) une enquête auprès d'autres organismes donateurs bilatéraux et multilatéraux, et des entretiens avec des représentants de ces organismes ; et 4) une étude documentaire de l'expérience et des enseignements tirés de la conception et de l'exécution des projets du FEM sur cette question de la viabilité à long terme. Le rapport sur cette étude sera examiné durant la partie de l'examen de l'exécution des projets pour 1999 consacrée aux projets en matière de biodiversité.

45. Un autre sujet qui se dégage de l'Examen de l'exécution des projets pour 1998 a trait au renforcement des capacités, considéré comme une des grandes questions transsectorielles influant sur la viabilité à long terme des projets du FEM. Ceux-ci comprennent, pour la plupart, un volet de renforcement des capacités et s'emploient à renforcer des organismes divers à différents niveaux, mais l'accent doit être davantage mis sur l'identification des besoins spécifiques de renforcement des capacités dans le contexte des projets. Il convient également d'élaborer des méthodes et des indicateurs permettant de mesurer l'impact des efforts entrepris dans ce domaine. Le groupe de suivi et d'évaluation a en préparation un document

préliminaire pour l'intégration de cette question dans la conception et l'évaluation des projets. Ce document a pour but d'établir un moyen de planifier et d'évaluer les activités spécifiques de renforcement des capacités au niveau des projets du FEM. Il sera revu et finalisé au début de 2000.

Annexe A

LISTE DES RAPPORTS DÉJÀ PRÉSENTÉS PAR LE CONSEIL DU FEM À LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Report on the activities of the Global Environment Facility to the second meeting of Conference of the Parties to the Convention on Biological Diversity
(Rapport sur les activités du Fonds pour l'environnement mondial à la deuxième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, UNEP/CBD/COP/2/8, 21 août 1995)

Report on the activities of the Global Environment Facility to the t hird meeting of Conference of the Parties to the Convention on Biological Diversity
(Rapport sur les activités du Fonds pour l'environnement mondial à la troisième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, UNEP/CBD/COP/3/5, 18 septembre 1996)

Report on the activities of the Global Environment Facility to the fourth meeting of Conference of the Parties to the Convention on Biological Diversity
(Rapport sur les activités du Fonds pour l'environnement mondial à la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, UNEP/CBD/COP/4/15, 24 février 1998)

SYNTHÈSE DES PROJETS ENTREPRIS DANS LE DOMAINE DE LA BIODIVERSITÉ

1. Le FEM a deux types de modalités de financement qui se différencient selon le montant fourni : les opérations d'un montant supérieur à 1 million de dollars sont considérées comme des projets à part entière, tandis que celles d'un montant inférieur à ce chiffre sont considérées comme des projets de taille moyenne.
2. En plus des projets ordinaires, les projets à part entière et les projets de taille moyenne peuvent être classés dans la catégorie des mesures d'intervention à court terme ou celle des recherches ciblées. Une mesure d'intervention à court terme est un projet destiné à répondre rapidement à des besoins urgents ou à exploiter le créneau porteur d'un pays donné.
3. Une activité de recherche ciblée est un projet qui a spécifiquement pour but de fournir les données, les connaissances et les outils voulus pour améliorer le degré de qualité et d'efficacité des projets et programmes du FEM. Elle doit se situer dans le contexte des quatre programmes opérationnels.
4. Dans le cadre d'une autre catégorie de projets, connus sous le nom d'activités habilitantes, le FEM fournit des fonds à hauteur de 0,45 million de dollars par pays pour l'établissement de stratégies et plans nationaux destinés à permettre aux pays de s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention sur la diversité biologique.
5. La présente annexe fournit des informations sur les dimensions et les composantes des projets actuels (à part entière et de taille moyenne), ainsi que de ceux figurant dans la réserve, au 30 juin 1999.

Ampleur et composition du portefeuille consacré à la biodiversité

6. Entre sa phase pilote et juin 1999, le FEM a fourni près de 2,44 milliards de dollars à l'appui de projets dans ses quatre domaines d'intervention : diversité biologique, changements climatiques, eaux internationales et appauvrissement de la couche d'ozone. Environ 40 % de ce montant (960,2 millions de dollars) a été consacré à des projets dans le domaine de la biodiversité.
7. Les concours financiers du FEM dans ce domaine concernent 324 projets pour 119 pays, représentant un coût total de l'ordre de 2,2 milliards de dollars. Le FEM a donc été en mesure de mobiliser plus de 1,3 milliard de dollars de cofinancements, soit plus des trois quarts de l'enveloppe fournie.

Voir *Biological Diversity Focal Area Program Status Review* (Ex. 92-99) (GEF/C.14/inf3, novembre 1999), Conseil du FEM, 8-10 décembre 1999.

Voir *Stratégie opérationnelle du FEM*.

Ce montant représente le coût global des projets à part entière, des projets de taille moyenne et des activités habilitantes. Il convient toutefois de noter que les activités habilitantes, de par leur nature même, n'impliquent pour ainsi dire pas de financement de contrepartie en espèces. Le coût global des projets inclut en outre les contributions en nature.

/...

Par souci d'économie, le présent document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont donc priés d'apporter leurs propres exemplaires aux séances et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

8. Au total, 59 projets à part entière, représentant un financement du FEM de 333,7 millions de dollars, ont été approuvés durant la phase pilote. Dans le cadre du FEM restructuré, soit pour la période allant de février 1995 à juin 1999, le nombre de projets est passé à 78 et a représenté un financement de 578,5 millions de dollars.

Projets à part entière

9. *Taille et composition* . Le portefeuille en matière de biodiversité comprend 137 projets à part entière pour un financement total de 912,2 millions de dollars de la part du FEM, ce qui représente 95 % du montant total de ce portefeuille (960,2 millions de dollars). Parmi ces projets, 59 ont été approuvés au cours de la phase pilote, représentant un financement du FEM de 333,7 millions de dollars ; les 78 autres projets, représentant un financement de 578,5 millions de dollars, l'ont été au titre du FEM restructuré (1995-juin 1999).

10. *Ventilation des projets à part entière par programme opérationnel* . Le plus important des quatre programmes opérationnels par le nombre de projets et le montant du financement du FEM est celui consacré aux écosystèmes forestiers, qui comprend 51 projets pour un montant total de 375,4 millions de dollars. La ventilation des projets au niveau des autres programmes opérationnels s'établit ainsi : écosystèmes côtiers, marins et dulcicoles, 36 projets pour 191,8 millions de dollars ; écosystèmes arides et semi-arides, 17 projets pour 110,1 millions de dollars ; et écosystèmes montagneux, 11 projets pour 64,1 millions de dollars. Enfin, les interventions à court terme comprennent 19 projets pour un montant total de 158,2 millions de dollars.

11. Le portefeuille de projets consacrés à la biodiversité peut également être subdivisé en deux catégories : les projets principalement axés sur les questions de préservation et d'utilisation durable dans les zones protégées et ceux essentiellement consacrés aux questions de production dans les zones d'importance pour la diversité biologique. En dehors de celui consacré aux écosystèmes arides et semi-arides, chacun des programmes opérationnels est constitué pour environ 75 % de projets de gestion des zones protégées et, pour le reste, d'opérations axées sur les aspects de production. S'agissant du programme relatif aux écosystèmes arides et semi-arides, 70 % de ses projets concernent essentiellement la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans un contexte de production, et le reste a trait aux problèmes de gestion des zones protégées.

12. *Progression des programmes d'opérations* . Le portefeuille de projets consacrés à la biodiversité a sensiblement progressé depuis la phase pilote du FEM, et le programme opérationnel relatif aux écosystèmes forestiers est la composante qui a le plus fortement progressé, sous l'effet des demandes des pays fondées sur leurs priorités nationales. Le financement cumulé du FEM pour ce programme a triplé, passant de moins de 130,0 millions de dollars durant la phase pilote à 375 millions de dollars en 1998-99.

13. Pour le programme consacré aux écosystèmes côtiers, marins et dulcicoles, le financement du FEM a presque triplé durant la période considérée, passant de 57,0 millions de dollars environ à plus de 191,8 millions de dollars ; pour les écosystèmes arides et semi-arides, il a plus que quadruplé, passant de 29,0 millions de dollars à 110,1 millions de dollars. Enfin, le financement des projets relatifs aux écosystèmes montagneux

a triplé, passant de moins de 19,0 millions de dollars à plus de 64,1 millions de dollars.

14. Dégradation des sols. La dégradation des sols n'est pas l'un des domaines d'intervention du FEM, mais elle constitue une question transsectorielle, et le FEM apporte donc un appui aux activités de lutte contre ce problème qui sont en rapport avec ses quatre domaines d'intervention. Dans le domaine de la diversité biologique, 34 projets à part entière comportent des éléments majeurs consacrés à ce problème.

Projets de taille moyenne

15. Le Conseil du FEM a approuvé en 1997 les projets de taille moyenne comme catégorie d'opération pouvant bénéficier d'un financement du Fonds. À la fin de juin 1999, le portefeuille consacré à la biodiversité comprenait 23 projets de ce type pour un financement total de 17,2 millions de dollars, ce qui représente environ 70 % de l'ensemble des projets de taille moyenne soumis au FEM.

Réserve de projets

16. La réserve de projets du FEM est constituée d'opérations en cours d'élaboration au moyen de ressources du Bloc B du Mécanisme de préparation des projets (PDF). Elle comprend actuellement 41 projets à part entière répartis de la manière suivante entre les différents programmes opérationnels : écosystèmes forestiers, 13 ; écosystèmes côtiers, marins et dulcicoles, 12 ; écosystèmes arides et semi-arides, 12 ; écosystèmes montagneux, 4. Ces chiffres ne rendent toutefois pas totalement compte de l'ampleur de la réserve, car ils reposent sur les propositions soumises au PDF et excluent par conséquent les projets en préparation au moyen de fonds autres que ceux du FEM+++++++.

17. La liste des projets composant la réserve est désormais disponible sur le site web du FEM (www.gefweb.org). Elle comprend l'ensemble des projets ordinaires en préparation qui ont été examinés et déclarés éligibles par le Secrétariat du FEM. Dans le cycle des projets du FEM, ces projets en sont à la première phase (préparation). La liste ne comprend pas les projets de taille moyenne et les activités habilitantes, dans la mesure où ceux-ci ne font pas l'objet d'une phase de préparation approfondie et n'ont pas à être examinés par le Secrétariat avant de pouvoir être soumis en vue d'approbation.

+++++++ Une procédure officielle d'inscription des projets dans la réserve est entrée en vigueur au cours de l'exercice 2000, qui prévoit l'approbation des descriptifs de projets indépendamment de la question de savoir s'ils font l'objet d'une demande de financement du PDF au titre du bloc B. La réserve de projets du FEM comprendra donc, à l'avenir, tous les projets dont le descriptif a reçu l'aval du Secrétariat du FEM.